

MODÈLE 2

A conserver par
le destinataire

USAGER ou PROPRIÉTAIRE

cerfa

N° 55-1308

PRO

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ (1)

(art. 25 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié)

EMPLACEMENT LIBRE (2)



IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION

Nom, prénom

Résidence :

Bât. esc. ét. RDC lgt.

Rue

C.

☒ Appartement ☐ Pavillon

Il s'agit d'une installation :

☒ Neuve ☐ Complétée ☐ Modifiéepour un immeuble neuf (1^{ère} occupation) ☐ OUI ☒ NON

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

AVENIR - RENOVATIONS
36 RUE DE L AMIRALT

77090 COLLEGIEN

Réf. Qualigaz 726429
Tel 01 64 61 08 87

Responsable Gaz : Mme/M. :

NATURE DU GAZ DANS L'INSTALLATION

☒ Naturel ☐ Propane ou Butane ☐ Air propane ou air butanéDistributeur : **GRDF**

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'INSTALLATEUR

DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES PAR L'INSTALLATEUR																		
Tuyauteries fixes (4)						Appareils (4)				Local (5)	Evacuation des gaz brûlés (6)					Ventilation (8)		
Nature	Longueur	Diamètre extérieur	Pression de service (mbars)	Assemblages	Accessoires	Type	Installé		Puissance en kW		par un conduit		individual ou collectif		Appareil à circuit étanche			
							Oui	Non			Tirage naturel		Extraction mécanique avec assés-resserment	VMC gaz				
											Sans assistance mécan.	Avec assistance mécan.		Sans DSC		Avec DSC (n)		
CU	9.8	22	20	BF	D	Raccordés : (gaz brûlés) CHAUD	X		25	SOUS-SOL						X	VM	C
						Non raccordés												

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR

L'installateur identifié ci-dessus atteste que l'installation décrite ci-dessus a été réalisée et éprouvée par ses soins conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié et notamment que :

- les tuyauteries fixes ont subi les épreuves de résistance mécanique et d'étanchéité prévues à l'article 9,
- s'il existe des appareils raccordés, la vacuité des conduits correspondants a été vérifiée par ses soins il y a moins d'un an, ainsi que l'étanchéité des conduits individuels, ou par l'entreprise _____ qui a délivré un certificat en date du _____
- s'il existe une installation nouvelle de VMC gaz elle est équipée d'un dispositif de sécurité collective (DSC) conforme aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1989 (l'attestation de conformité au descriptif du DSC et de bon fonctionnement prévus à l'article 3-2 de cet arrêté sont joints).

Cachet, date et signature

AVENIR - RENOVATIONS
AVENIR - RENOVATIONS

N° FLAMANT

L'ORGANISME DE CONTRÔLE

Cachet, date et signature

QUALIGAZ
LA RÉFÉRENCE GAZ

INSTALLATION VÉRIFIÉE LE : 5/3/19

NOM DU CONTRÔLEUR :

SIGNATURE :

LE DISTRIBUTEUR (uniquement pour les installations neuves)

Fourniture du gaz
faite le : 06-03-19par : **GRDF**

* (Nom et signature)

Cachet, date et signature
du distributeur ou du mandataire93250 VILLEMOMBLE
9, rue Charles Hild
AL 1CN - DIEM - IDF EST
GRDF

Nota : les explications correspondant aux envois figurent au verso.

Les mentions portées sur ce certificat de conformité font l'objet d'un traitement informatisé géré par QUALIGAZ et sont destinées aux services de QUALIGAZ. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, vous concernant (Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à :

QUALIGAZ, 131-135, avenue Jean Jaurès - 93305 Aubervilliers Cedex - APE 7120 B